

A l'attention de Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur Castex,

Nous, parents d'élèves, grands-parents, citoyens de France représentés par le Collectif Bas les masques 66, demandons pour des raisons sanitaires, éthiques et juridiques l'abrogation de l'obligation du port du masque imposé à nos enfants à partir de 6 ans, selon le Protocole Sanitaire du 28/10/2020.

Nous nous opposons au port du masque pour nos enfants invoquant le principe de précaution et celui de *primum non nocere*, rappelant qu'aucun argument scientifique n'a validé cette mesure.

Nous nous opposons au port du masque pour nos enfants, vous rappelant que la définition de la santé par l'OMS est : *"un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité"*, vous rappelant que l'environnement sociétal de l'enfant participe de son équilibre et que celui-ci se retrouve également délabré aujourd'hui.

Nous sommes aujourd'hui des dizaines de milliers de parents à s'opposer à cette nouvelle mesure liberticide et dangereuse pour la santé et la vie de nos enfants, nous sommes aussi l'expression du peuple que vous avez rendu silencieux, sidéré par la peur et les incohérences dégradantes et culpabilisantes de notre gouvernement dans la gestion de cette dite crise sanitaire.

Aujourd'hui, au prétexte d'une crise sanitaire dont l'évaluation reste obscure, les mesures politiques restrictives adoptées dans ce cadre bafouent nos libertés et droits fondamentaux, bafouent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, bafouent la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et renient les valeurs et missions de l'école de la République.

Très inquiets de la relégation de l'Etat de Droit, nous vous interrogeons aujourd'hui sur la souveraineté de notre autorité parentale (Art 371-1 du Code Civil) qui implique l'obligation pour les parents de veiller à la sécurité, la santé, la moralité, l'éducation, le développement dans le respect dû à l'enfant.

Sommes-nous toujours les parents de nos enfants légitimés par notre autorité parentale ?

Serons-nous contraints de réaliser des test PCR (dont la sensibilité et spécificité ne permettent pas d'élaborer un diagnostic interprétable) à nos enfants au regard de l'arrivée "massive" de tests dans les établissements scolaires ?

Serons-nous contraints de vacciner nos enfants contre le COVID19 ? Vaccin pour le moins expérimental, dont le procédé n'a encore jamais été validé chez l'être humain, dont la rapidité de fabrication interroge sur l'innocuité ; Vaccin qui nous déroute vers l'eugénisme...

Très inquiets des dérives observées dans les établissements scolaires au prétexte des applications du Protocole Sanitaire, vous rappelant que l'école de la République est inclusive (art L401-2 du Code de l'Education), non discriminante, que sont interdites les punitions contraires à la dignité des élèves, notamment l'isolement et l'exclusion (art 511-13 du Code l'Education).

Le Code de l'Education est-il ou sera-t-il changé pour répondre aux exigences de ces mesures liberticides ?

Les dérogations au port du masque pour les enfants doivent être justifiées par un certificat médical soumis au secret médical, confirmez-vous la supériorité du médecin scolaire sur le médecin généraliste référent de famille pour établir ces certificats ?

Confirmez-vous que l'école de la République est en train de changer, se déliter ?

Confirmez-vous que le port du masque imposé aux enfants relève d'une mesure proportionnée aux risques sanitaires encourus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu ?

Dans l'attente de réponses à ces interrogations, recevez Monsieur le Premier Ministre, nos salutations citoyennes.

Ci-joint les trois motions déposées à votre ancienne Préfecture, ces dernières semaines.

PETITIONS ET LIENS :

Non au masque pour les enfants de 6ans! (auteur Florent Cavalier) source "les lignes bougent" :
43600 signatures le 20/11/2020

Manifeste de reinfocovid

LIENS:

Collectif "laissons les médecins prescrire"

REINFOCOVID

COVIDINFOS.NET

REACTION 19

PROCEDURES:

-lettre adressée à la défenseuse des droits

-plainte auprès du Conseil d'Etat d'un collectif de parents pour référé-liberté

-plainte en voie de constitution par collectif "je suis libre de respirer" à l'encontre de l'éducation nationale

COLLECTIFS:

Collectif bas les masques 66

Collectifs parents 2021

Collectif EER (enseignants en résistance)